



Roger, Mody, Ahmad, Nassima, Yingxiao, Marc et bien d'autres vivent en France depuis 10 ans, 20 ans, voire plus. Ils participent à la vie locale, élèvent des enfants, paient des impôts, etc. Mais contrairement à leurs citoyens français et européens, ils sont exclus de ce qui fait la valeur de la citoyenneté : le droit de vote.

## MERCREDI 3 JUIN à MARSEILLE VOTATION CITOYENNE

- Etes-vous pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers?
- Vote symbolique des résidents étrangers sur les listes candidates aux élections européennes du 7 juin

## LIEUX DE VOTES (de 10h à 17h) :

- Devant la Poste Porte d'Aix
- Devant la Bibliothèque de l'Alcazar (Belsunce)
- Au marché des Capucins (Noailles)
- Devant la Mairie de Marseille (Vieux Port)
- Devant les mairies d'arrondissements des 1/7 (Canebière) et des 15/16 (Parc Billoux)
   DEPOUILLEMENT CENTRAL à 18H DEVANT LA PREFECTURE



## Doit-on accorder le droit de vote aux étrangers non communautaires lors des élections locales ?